



ITTO

**CONSEIL INTERNATIONAL  
DES BOIS TROPICAUX**

Distr.  
GENERAL

ITTC(XXVII)/10 Rev.1  
6 novembre 1999

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

VINGT-SEPTIEME SESSION  
1 au 6 novembre 1999  
Yokohama, Japon

**DECISION 1(XXVII)**

**PROJETS, AVANT-PROJETS ET ACTIVITES**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant considéré à sa vingt-septième session les recommandations des trois Comités sur les Projets et Avant-projets contenus dans les documents CEM(XXV)/7 Rev1, CRF(XXV)/12 Rev.1 and CFI(XXV)/7,

1. Décide:

(i) d'approuver les Projets suivants:

PD 39/96 Rev.3 (M)	Création d'un système national pour la collecte et le traitement des statistiques forestières du Congo (\$557 072,00)
PD 41/99 Rev.2 (M)	Développement et mise en œuvre du projet pilote d'un système d'informations statistiques forestières - Phase I (Philippines) (\$560 823,00)
PD 48/99 Rev.1 (M,F)	Partage d'informations et d'expériences sur les réussites du secteur privé en matière d'aménagement forestier durable (Malaisie) (\$754 325,00)
PD 55/99 Rev.1 (M)	Mise en place d'un système durable d'information sur les produits forestiers tropicaux en Chine (\$255 100,00)
PD 30/97 Rev.6 (F)	Restauration des forêts dégradées avec la participation des communautés locales (\$329 571,00)
PD 52/98 Rev.3 (F)	Installation d'un réseau de placeaux permanents de suivi de la dynamique des reboisements en Côte d'Ivoire (\$532 039,00)
PD 56/98 Rev.2 (F)	Critères et indicateurs de l'aménagement durable pour les forêts du Venezuela (\$514 524,00)

/...

PD 20/99 Rev.2 (F)	Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco (Colombie) (\$559 493,00)
PD 32/99 Rev.2 (F)	Aménagement forestier en vue de la production dans la zone de "réserve paysanne" du Guaviare (Colombie) (\$618 969,00)
PD 42/99 Rev.1 (F)	Projet appui à la recherche forestière, au suivi de la filière bois et à la formation de cadres forestiers à la République Centrafricaine (\$996 052,00)
PD 47/99 Rev.2 (F)	Restauration des ressources de bois d'œuvre de valeur dans la région Pacifique de Colombie, grâce à des programmes de reboisement et d'aménagement communautaires fondés sur l'écologie des essences, dans le Cap Corrientes, région biogéographique du Choco (Colombie) (\$411 535,00)
PD 54/99 Rev.2 (F)	Etude et mise en œuvre de nouveaux modes de financement pour l'aménagement rationnel de forêts de la région de San Nicolas (Colombie) (\$566 377,00)
PD 57/99 Rev.2 (F) Phase I	Gestion durable de forêts de production sur une échelle commerciale en Amazonie brésilienne – Phase I (\$753 954,00)
PD 60/99 Rev.1 (F)	Utilisation optimale de données RADARSAT SAR en conjonction avec un modèle FCD amélioré en vue de surveiller l'évolution de l'état des ressources forestières (Japon) (\$655 577,00)
PD 63/99 Rev.2 (F)	Aménagement intégré et participatif de la réserve forestière d'Ottotomo (Cameroun) (\$276 051,00)
PD 56/99 Rev.1 (I)	Promotion de l'utilisation du bambou obtenu de sources durables en Thaïlande (\$452 996,00)
PD 58/99 Rev.1 (I)	Instauration d'une industrie villageoise dans la collectivité riveraine d'une plantation forestière industrielle en Indonésie (\$363 536,00)

(ii) d'autoriser le financement des projets ci-après approuvés à la présente session, en vue de leur exécution immédiate:

PD 48/99 Rev.1 (M,F)	(\$754 325,00)
PD 55/99 Rev.1 (M)	(\$255 100,00)
PD 30/97 Rev.6 (F)	(\$329 571,00)
PD 54/99 Rev.2 (F)	(\$566 377,00)
PD 60/99 Rev.1 (F)	(\$655 577,00)
PD 57/99 Rev.2 (F) Phase I	(\$753 954,00)
PD 56/99 Rev.1 (I)	(\$452 996,00)
PD 58/99 Rev.1 (I)	(\$363 536,00)

- (iii) D'autoriser le décaissement de fonds supplémentaires pour la poursuite de l'exécution des Projets suivants:

PD 1/93 Rev.1 (M,F,I) (\$150 000,00)

- (iv) d'autoriser le financement des projets ci-après approuvés à la présente session, en vue de leur exécution immédiate dès que les fonds affectés seront disponibles dans le Compte spécial:

PD 39/96 Rev.3 (M) (\$557,072,00)  
PD 41/99 Rev.2 (M) (\$560 823,00)  
PD 52/98 Rev.3 (F) (\$532,039,00)  
PD 56/98 Rev.2 (F) (\$514 524,00)  
PD 20/99 Rev.2 (F) (\$559 493,00)  
PD 32/99 Rev.2 (F) (\$618 969,00)  
PD 42/99 Rev.1 (F) (\$996,052,00)  
PD 47/99 Rev.2 (F) (\$411 535,00)  
PD 63/99 Rev.2 (F) (\$276 051,00)

2. Décide:

- (i) d'approuver les recommandations des Comités sur la mise en oeuvre des avant-projets suivants:

PPD 13/99 Rev.1 (M,F,I) Programme modèle de communication et de sensibilisation du public au développement forestier durable en Equateur (\$54 500,00)

PPD 21/99 Rev.1 (M) Développement d'une stratégie d'amélioration du système national de traitement des statistiques et informations forestières pour le marché des bois (Togo) (\$62 652,00)

PPD 26/99 (M) Etude d'avant-projet sur la compétitivité des bois tropicaux par rapport aux autres bois et aux produits non ligneux (\$121 500,00)

PPD 27/99 (M) Etude d'avant-projet sur les perspectives à moyen et à long terme du marché des bois tropicaux (\$166 900,00)

PPD 19/99 Rev.1 (F) Renforcement de l'aménagement durable des forêts naturelles en Asie-Pacifique (Indonésie/Australie) (\$127 655,00)

PPD 22/99 Rev.1 (F) Amélioration du niveau de vie des populations par la participation des communautés à l'aménagement forestier durable (Cambodge) (\$77 121,00)

PPD 14/98 Rev.2 (I) Développement de la filière bois au Congo (\$97 271,00)

PPD 6/99 Rev.3 (M,F,I) Promotion des produits forestiers non ligneux dans la région népalaise du Terai (Népal) (\$49 772,00)

PPD 15/99 Rev.2 (I)	Avant-projet pour la gestion environnementale de l'industrie équatorienne des bois tropicaux (Equateur) (\$71 740,00)
PPD 17/99 Rev.1 (I)	Exploitation efficace du bambou en Inde (\$39 985,00)
PPD 18/99 Rev.2 (I)	Exploitation des bois de plantations tropicales en Chine méridionale (\$49 247,00)
PPD 20/99 Rev.2 (I)	Etude sur l'utilisation du teck de plantation (Myanmar) (\$49 529,00)

- (ii) d'autoriser le financement des Avant-projets ci-après approuvés à la présente session, en vue de leur exécution immédiate:

PPD 6/99 Rev.3 (M,F,I)	(\$49 772,00)
PPD 18/99 Rev.2 (I)	(\$49 247,00)
PPD 19/99 Rev.1 (F)	(\$110 000,00)

- (iii) d'autoriser le déblocage de fonds non affectés dans le sous-compte des avant-projets du Compte spécial pour exécution immédiate des avant-projets suivants qui ont été approuvés à la présente session:

PPD 26/99 (M)	(\$121 500)
PPD 27/99 (M)	(\$166 900)
PPD 19/99 Rev.1 (F)	(\$17 655)
PPD 24/99 (I)	(\$110 500)
PPD 25/99 (I)	(\$110 500)

- (iv) d'autoriser le financement des Avant-projets ci-dessous adoptés à la présente session, en vue de leur exécution immédiate dès que des fonds affectés seront disponibles dans le Compte spécial:

PPD 13/99 Rev.1 (M,F,I)	(\$54 500,00)
PPD 21/99 Rev.1 (M)	(\$62 652,00)
PPD 22/99 Rev.1(F)	(\$77 121,00)
PPD 14/98 Rev.2 (I)	(\$97 271,00)
PPD 15/99 Rev.2 (I)	(\$71 740,00)
PPD 17/99 Rev.1 (I)	(\$39 985,00)
PPD 20/99 Rev.2 (I)	(\$49 529,00)
PPD 24/99 (I)	(\$110 500,00)
PPD 25/99 (I)	(\$110 500,00)

3. Décide:

- (i) d'autoriser le financement des activités suivantes en vue de leur exécution immédiate à partir du sous-compte des avant-projets du Compte spécial:

- Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, dix-neuvième réunion (\$89 675,00)
- Cadre de directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales [Décision 6(XXVII)] - (\$88 400,00)
- Assistance à l'OIBT pour le financement d'un poste d'expert participant directement aux activités de projets (\$242 624,00)

- (ii) d'autoriser le financement, pour exécution immédiate, des activités suivantes approuvées à la présente session dès que les fonds à y affecter seront disponibles dans le Compte spécial ou dans le fonds pour le Partenariat de Bali, et d'inviter les Membres à opérer des contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali à cette fin:

- Rapport des consultants sur les progrès vers l'Objectif An 2000 de l'OIBT [Décision 5(XXVII)]
- Groupe d'experts sur les manières de faciliter la sensibilisation et la conscientisation du public sur l'avancement de l'OIBT vers l'Objectif An 2000, [Décision 7(XXVII)]

4. Décide:

- (i) d'autoriser le financement pour exécution immédiate des Projets suivants approuvés lors de sessions antérieures:

PD 53/97 Rev.2 (F)	(\$282 942,00)
PD 21/98 Rev.1 (F)	(\$647 517,00)
PD 16/93 Rev.4 (M) (2) An 2000	(\$196 500,00)
PD 89/90 (F) Phase III	(\$1,098 900,00)
PD 63/97 Rev.3 (F)	(\$564 556,00)
PD 18/99 Rev.1 (M,F,I)	(\$220 495,00)
PD 22/99 Rev.2 (F) Phase I	(\$401 955,00)

- (ii) d'autoriser le financement pour exécution immédiate de l'avant-projet suivant approuvé lors d'une session antérieure:

PPD 2/99 Rev.1(F)	(\$95 267,00)
-------------------	---------------

5. Décide

- i) D'autoriser le financement pour exécution immédiate du projet suivant à partir des ressources du sous-compte A du Fonds pour le Partenariat de Bali:

PD 48/99 Rev.1 (M,F,I)	(\$754 325,00)
------------------------	----------------

- ii) D'autoriser le financement pour exécution immédiate des activités suivantes et des projets suivants à partir des ressources sans affectation du sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali:

- Guide OIBT d'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles [Déc. 3(XXVI), activité PP-A/26-79 - (\$570 000,00)]
- Etude de consultants et préparation par ces derniers d'un rapport d'évaluation de la durabilité des forêts tropicales [Déc. 9(XXVI) - (\$185 000,00)]
- Réseau OIBT d'informations et d'appui aux projets [PD 13/99 Rev.2 (M,F,I) Phase I - \$505 556,00]
- Formation à l'utilisation des manuels de projet révisés - Déc. 2(XXVI) [Financement supplémentaire pour PD 73/89 (M,F,I) - \$300 000,00]

6. Prie instamment les Membres d'envisager de financer les projets et avant-projets approuvés pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

7. Appelle les Membres à verser au Compte spécial, conformément à la Décision 6(XIII), des contributions non affectées représentant au moins 10% de la valeur totale des sommes sur lesquelles ils se sont engagés, le reste étant des contributions volontaires allouées à des projets et avant-projets approuvés, et décide en outre que ces contributions non affectées ne seront attribuées qu'avec l'autorisation préalable du Conseil.

8. Prie le Directeur exécutif de poursuivre les consultations avec des donateurs potentiels et avec le Fonds commun pour les produits de base, afin d'assurer le financement des projets et avant-projets pour lesquels des fonds ne sont pas immédiatement disponibles.

\* \* \*